

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC84

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER

ANNEXE

A l'alinéa 266, après les mots : « formation qualifiante », insérer les mots : « qui lui permettra de s'insérer professionnellement et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

C'est bien l'insertion professionnelle qui doit être visée prioritairement ici. Il en va de l'intérêt des jeunes concernés.